



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2018/4000

Attribution d'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 euros au F.C.
Lyon Football - Signature d'une convention mixte

Direction des Sports

Rapporteur : M. CUCHERAT Yann

SEANCE DU 2 JUILLET 2018

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 5 JUILLET 2018

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 25 JUIN 2018

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 5 JUILLET 2018

DELIBERATION AFFICHEE LE : 12 JUILLET 2018

PRESIDENT : M. KEPENEKIAN Georges

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. KEPENEKIAN, M. BRUMM, Mme DOGNIN-SAUZE, M. SECHERESSE, Mme AIT MATEN, M. CORAZZOL, Mme GAY, M. GRABER, Mme BOUZERDA, M. GIORDANO, Mme CONDEMINE, M. CLAISSE, Mme REYNAUD, M. DURAND, Mme RIVOIRE, M. LE FAOU, Mme RABATEL, M. CUCHERAT, Mme BESSON, M. LEVY, Mme FRIH, M. MALESKI, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, M. BLACHE, Mme BALAS, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme SERVIEN, Mme BLEY, M. PHILIP, Mme CHEVALLIER, Mme ROLLAND-VANNINI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAINE, M. COULON, Mme FONDEUR, Mme BURILLON, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : M. FENECH (pouvoir à M. GUILLAND), Mme BERRA (pouvoir à Mme de LAVERNEE), M. RUDIGOZ (pouvoir à M. DURAND), M. COLLOMB (pouvoir à M. KEPENEKIAN), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme ROLLAND-VANNINI), Mme SANGOUARD (pouvoir à Mme BALAS), M. HAVARD (pouvoir à Mme CONDEMINE), Mme PERRIN-GILBERT (pouvoir à Mme GRANJON), M. BOUDOT, Mme MADELEINE (pouvoir à M. BROLIQUIER)

ABSENTS NON EXCUSES :

2018/4000 - ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE DE FONCTIONNEMENT DE 15 000 EUROS AU F.C. LYON FOOTBALL - SIGNATURE D'UNE CONVENTION MIXTE (DIRECTION DES SPORTS)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 14 juin 2018 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

L'association « F.C. Lyon Football », dont le siège social est situé 61 avenue Viviani à Lyon 8^e, compte près de 1 200 licenciés, dont 900 jeunes de moins de 18 ans (effectifs de la saison 2017-2018). Au-delà de son rôle social et éducatif, le club représente sur le plan sportif un important pôle formateur.

Par délibération n° 2018/3630 du 29 janvier 2018, le Conseil municipal a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 60 000 € pour le « F.C. Lyon Football » au titre de la saison 2017-2018. Le budget de fonctionnement de l'association pour cette saison s'élevait à 674 000 €

Le montant de cette subvention, validée après concertation avec l'adjoint aux sports du 8^e arrondissement et l'Office des Sports de Lyon, avait été ajusté au plus proche des besoins de l'association.

Cependant, le club est actuellement dans une situation financière difficile : une conjonction de perte de sponsors avec une hausse sensible des coûts de licences a entraîné une perte importante en 2016-2017, que l'on peut qualifier de conjoncturelle.

La société assurant une grosse partie du « sponsoring » s'est désengagée, entraînant un manque de 60 000 €, ce qui a représenté un facteur important de la perte d'exploitation.

Par ailleurs, l'augmentation très sensible des coûts des licences et des mutations de la ligue Rhône-Alpes de Football, a impacté le club à hauteur de 15 000 €

Face à ce constat, l'association a mis en place un plan de sauvetage draconien pesant à la fois sur la compression des charges (licenciement du directeur sportif, baisse d'indemnités, suppression de manifestations) et sur la création de nouvelles ressources (animations, campagnes de financement, sponsoring).

Ces mesures pourraient ne pas s'avérer suffisantes sans le concours de la municipalité.

C'est pourquoi, l'association « F.C. Lyon Football » a sollicité la Ville de Lyon pour l'octroi d'une aide financière municipale exceptionnelle de 20 000 €

L'association a par ailleurs reçu une subvention de 13 000 € pour l'organisation des tournois « Top Gones » et « Fenottes », par délibération n° 2018/3765 du 26 mars 2018.

Compte-tenu du rôle socio-éducatif de l'association, et de son importance dans la formation sportive lyonnaise, je propose qu'une subvention exceptionnelle de fonctionnement de 15 000 € soit allouée à l'association « F.C. Lyon Football » pour l'aider dans son redressement financier.

C'est la raison pour laquelle, je vous propose de signer une convention mixte avec cette association.

Vu les délibérations n° 2018/3630 du 29 janvier 2018 et n° 2018/3765 du 26 mars 2018 ;

Vu ladite convention d'application ;

Vu l'avis du Conseil du 8^e arrondissement ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

1. Une subvention exceptionnelle de 15 000 € est allouée à l'association « F.C. Lyon Football ».

2. La convention mixte susvisée, établie entre la Ville de Lyon et l'association « F.C. Lyon Football », est approuvée.

3. M. le Maire est autorisé à signer ledit document.

4. La dépense en résultant sera prélevée sur les crédits inscrits au budget 2018, ligne de crédit 42015, article 6574, fonction 40, programme SPCLUBS, opération SPAMAT.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Yann CUCHERAT